

Paris, le 24 avril 2024

Communiqué de presse

La CFDT, la CFE-CGC, FO et l'UIMM signent un accord pour renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la métallurgie

Trois organisations syndicales représentatives de la branche - la CFDT, la CFE-CGC et FO - et l'UIMM ont signé ce jour un accord relatif à l'égalité professionnelle et à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la branche de la métallurgie.

A travers cet accord, les organisations signataires actent leur volonté commune d'accélérer la mobilisation de la branche en faveur de l'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle. Ainsi, par la voie du dialogue social, la branche se dote d'une politique commune poursuivant l'ambition de :

- Supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Supprimer les écarts en matière d'évolution de carrière et de promotion ;
- Intéresser et donner envie aux femmes de venir travailler dans l'industrie ;
- Faire progresser la part des femmes dans les effectifs des entreprises ;
- Favoriser leurs parcours professionnels et leurs évolutions de carrière.

Les actions se rattachant aux objectifs de cette négociation misent sur la sensibilisation et l'accompagnement portant sur l'égalité professionnelle à destination tant des parties prenantes de la branche que du grand public. Les domaines de l'emploi, du recrutement et de la formation professionnelle sont particulièrement concernés.

Une mobilisation forte pour renforcer l'attractivité de la branche auprès des femmes

Au-delà de cet accord, les organisations signataires soulignent l'implication de l'ensemble des acteurs de la branche en matière d'égalité professionnelle. Ainsi, des partenariats associatifs et avec les organisations du Service Public de l'Emploi, des actions de communication et de promotion des métiers, ainsi que des guides opérationnels à destination des entreprises ont été réalisés.

Les organisations signataires se réjouissent d'une dynamique nouvelle dans l'apprentissage : la part de femmes dans les formations industrielles préparées par la voie de l'apprentissage dans les Pôles formation UIMM a été portée à 10,9 % en 2022 contre 4% en 2019. Sur l'ensemble des apprentis de la branche, ce taux progresse à 25% en 2022 contre 16% en 2020.

Des actions qui seront amplifiées lors des quatre prochaines années que couvre cet accord paritaire.

« Malgré des efforts constants, encore trop peu de femmes font le choix de l'industrie dans le cadre de leur parcours professionnel. Avec cet accord et les actions qu'il engendre, c'est toute une branche qui souhaite leur démontrer qu'elles y ont toute leur place. Dans cette perspective, l'UIMM vient d'initier le programme 'Tu as ta place' visant à faire progresser la place des femmes dans la métallurgie de 10 points en 10 ans. Notre ambition est claire : faire en sorte qu'être une femme dans l'industrie ne soit plus une exception » déclare Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM.

A propos de l'UIMM :

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 58 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.

Fin juin 2017, l'UIMM a fait évoluer son identité en l'adossant à La Fabrique de l'Avenir, démarche collective des fédérations de l'industrie pour porter, auprès des Français, le message positif d'une industrie de solutions. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir veut témoigner du rôle moteur qu'elle entend jouer au service de l'industrie et des Français.



Contact presse :

Ema Hazan
06 64 56 11 74
ema.hazan@plead.fr